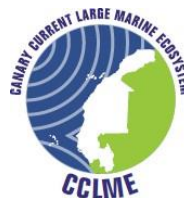




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



CCLME - MSP (GCP/INT/985/GFF)

"Vers une gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) - Soutien initial à la mise en œuvre du programme d'action stratégique (PAS)"

Accord de Consortium et de Partenariat pour soutenir la mise en œuvre du PAS
(Programme d'Action Stratégique) (Résultat 1.1.1)

RAPPORT

Consultation Nationale sur un Consortium multisectoriel
et un Accord de Partenariat

Mauritanie



27-28 juillet 2022

Nouadhibou, Mauritanie

Les désignations employées et la présentation des informations sur ce site web n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le terme «pays» tel qu'il y est utilisé, désigne également, selon le cas, des territoires ou des zones.

© FAO 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail 2022, adopté en novembre 2021, lors du lancement du projet "*Vers la gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries - soutien initial à la mise en œuvre du programme d'action stratégique (PAS) - CCLME*", l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en partenariat avec le ministère de la pêche et l'économie maritime, le ministère de l'environnement et du développement durable et de l'Institut Mauritanien Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP) ont tenu, du 27 au 28 juillet 2022, à Nouadhibou, une consultation nationale sur mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique du CCLME (PAS-CCLME).

La rencontre réunit une vingtaine de représentants des institutions et organisations nationales actives dans les domaines de la pêche, de la protection des habitats marins et de biodiversités et de la qualité de l'eau.

Elle avait pour objectif principal d'identifier les activités prioritaires à mettre en synergie dans le cadre de la création d'un consortium, et de spécifier les rôles et responsabilités des acteurs nationaux dans la mise en œuvre du PAS en Mauritanie.

Durant deux jours, les participants ont eu à examiner des cadres de gouvernance et des modèles de partenariat pour la collaboration et la coordination intersectorielles dans la mise en œuvre efficace du PAS aux niveaux national et régional et ont fait des recommandations pour la mise en place du Consortium multisectoriel du CCLME.

Contexte

La Mauritanie compte une population de 3 537 368 d'habitants en 2013 avec un taux de croissance démographique relativement élevé de l'ordre de 2.77 pour cent annuel dans la période (2000-2013). Environ 63 pour cent de cette population vit en milieu urbain. Le pays s'étend sur 1 030 700 km² pour une densité de 3.4 habitants au km². L'espérance de vie y est de 63 ans et le revenu annuel par tête estimé à USD 560 en 2006.

De l'embouchure du fleuve Sénégal à la pointe du Cap Blanc, le littoral Mauritanien s'étend sur une façade maritime de 720 km de long qui fait face à l'Océan Atlantique. La République Islamique de Mauritanie (RIM) dispose d'une zone Économique Exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques, d'une superficie de 234 000 Km² dont un large plateau continental de 39 000 km², et qui est réputée pour l'abondance, la diversité et l'importance commerciale de ses ressources halieutiques. Ce sont en effet près de 600 espèces de poissons qui ont été inventoriées, dont plus de 200 peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale.

Cette richesse marine s'expliquerait par des conditions hydro climatiques très favorables, en particulier, d'une puissante remontée en eaux froides (upwelling) qui est l'origine d'une forte production primaire et d'un développement important de la chaîne trophique marine. Cette richesse exceptionnelle s'expliquerait également par le rôle de nourricerie que jouerait la partie orientale des hauts fonds du Ban d'Arguin, où les espèces marines trouveraient des conditions privilégiées de reproduction et de développement dans une zone quasi – vierge de toute pollution et qui abrite l'une de plus grandes Aires Marine Protégées d'Afrique (Parc National du Ban d'Arguin) de l'Afrique de l'ouest.

Le secteur de pêche demeure l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale à différents points.

La balance commerciale en produits de la mer est largement excédentaire dans la mesure où le secteur est résolument tourné vers l'exportation et où la valeur des importations est quasiment nulle. Sur la période 2008 – 2011, les exportations des produits de la pêche ont présenté entre 20 à 27 pour cent de la valeur des exportations (hors pétrole), contribuant ainsi significativement à l'apport en devises pour le pays. En 2011, le solde de la balance commerciale en produits de la mer a montré un excédent net de 122.7 milliards UM, soit environ 438.5 millions EUR.

L'évaluation de la contribution du secteur des pêches au PIB se limite jusqu'ici à la création de richesses dans le processus de captures (PIB de la branche pêche). Cela exclut la prise en compte des économies indirects induites en amont et en aval (post-captures) par le secteur de la pêche d'une part et certains revenus tirés des accords de pêche d'autre part. Depuis 2009, le PIB de la branche pêche à prix constant semble toutefois amorcer une tendance à la hausse (+16.8%) entre 2008 et 2010. Cette augmentation est en grande partie due au développement de la pêche artisanale et surtout côtière sur les ressources de petits pélagiques pour approvisionner l'industrie de farine et d'huile de poisson. Même si la production domestique a connu une augmentation, le niveau de domiciliation de la valeur ajoutée en Mauritanie est encore assez faible, notamment en ce qui concerne les pêcheries de petits pélagiques et les filières associées.

Selon les résultats du Groupe de travail de l'IMROP de décembre 2014, le secteur de la pêche a représenté en 2013 près de 6 pour cent du PIB national.

La consommation annuelle en poissons par tête d'habitant est estimée en 2002 par l'Institut mauritanien des Recherches océanographiques et des Pêches (IMROP) à 4.3 kg à l'échelle nationale. Depuis lors, différentes études ont montré l'augmentation dans des proportions considérables de la consommation en estimant la quantité de disponibilité de poissons sur les marchés domestiques (30 000 et 40 000 tonnes) et en la rapportant à la population. Sur cette base on peut estimer que la consommation actuelle est légèrement supérieure à 6 kg/an par habitant, avec en outre des disparités selon les zones (côtière ou intérieur du continent). Cela atteste d'un changement majeur dans les comportements alimentaires de la population mauritanienne au cours de la dernière décennie et du rôle accru joué par les produits de la pêche dans la sécurité alimentaire.

Le secteur des pêches emploie directement entre 42 000 et 43 000 personnes, dont 80 pour cent des emplois proviennent de la pêche artisanale. A ce nombre de marins- pêcheurs, il conviendrait d'ajouter environ 13 000 emplois indirects générés par les activités liées à la pêche, notamment dans le secteur post-captures. Au total, le secteur des pêches génère près de 55 000 emplois, ce qui représente environ 3 pour cent de la population active en Mauritanie. En référence à la situation de 2002, il apparaît une évolution considérable de l'emploi dans le secteur, en augmentation de près de 50 pour cent sur 12 ans.

Cadre institutionnel

La pêche mauritanienne est sous la tutelle du ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Il a pour mission générale de concevoir, coordonner, promouvoir et assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des pêches, de l'océanographie, de la marine marchande et de la formation maritime. Il est l'autorité nationale compétente en matière de contrôle de la qualité, de l'hygiène et de la salubrité des établissements, des produits et des zones de production de pêche. Les Lois et règlements qui régissent le domaine des pêches sont contenus dans le [Code des Pêche](#) du 29/07/2015 et le [Décret portant Règlement d'application](#).

Ce département ministériel a en charge l'aménagement et l'exploitation des ressources biologiques marines, des eaux saumâtres et continentales. La conservation, la préservation et la valorisation des ressources halieutiques sont parties intégrantes de ses prérogatives. Il en est de même de la recherche dans les domaines halieutique, de l'océanographie, de l'aquaculture, de la socio-économie des pêches et des activités connexes. La surveillance des pêches et le contrôle dans les eaux sous juridiction nationale sont également du ressort du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (voir la [Stratégie Nationale de Gestion responsable pour un développement durable des Pêches et de l'économie maritime 2015-2019](#)).

Etat des ressources

L'ensemble des ressources halieutiques des eaux sous juridiction Mauritanienne représente un potentiel de captures admissibles (au niveau du rendement maximum durable- RMD) compris entre 1.5 million et 1.8 million de tonnes compte tenu de la variabilité des conditions océanographiques et environnementales du grand écosystème marin du courant des canarie

Selon les résultats de la réunion du Groupe du travail IMROP de décembre 2014, les ressources démersales qui se trouvaient dans une situation de pleine exploitation à surexploitation montrent aujourd'hui des signes de redressement. En effet, les indices d'abondance de plus d'une vingtaine d'espèces ont évolué à la hausse entre 2010 et 2013 et l'excédent d'effort sur le poulpe est passé de 25 pour cent en 2012 à 17 pour cent en 2013. Les estimations de capture, dans la ZEEM, indiquent, en effet, que celles –ci se situait en 2013 au niveau du potentiel de capture permmissible évalué entre 1.2 et 1.5 million de tonnes hors praires (300 000 tonnes).

Certaines espèces des petits pélagiques offrent toujours des potentialités de développement significatives telles que le stock de sardines du stock C partagé au nord du pays et l'anchois.

Les pêches

Les ressources halieutiques de la Mauritanie sont exploitées par une flottille artisanale et une grande diversité de système d'exploitation, battant pavillon national ou d'origines étrangères.

Pêche artisanale et pêche côtière

La flotte nationale de la pêche artisanale (dont l'essentiel continue de cibler le poulpe) est en

croissance continue depuis de nombreuses années. Le nombre de pirogues est ainsi passé d'environ 4 000 en 2007 à plus de 7 000 en 2013. En 2010 sur 5 910 pirogues immatriculées, le taux d'inactivité s'élevait à 26 pour cent pour l'ensemble du littoral.

Près d'une centaine de navires appartenant à la catégorie de la pêche côtière sont immatriculés en Mauritanie. Leur activité est principalement tournée vers l'exploitation du poulpe. La pêche côtière étrangère opérant régulièrement dans les eaux mauritaniennes est essentiellement composée d'unités de pêche à la senne tournante (une unité étant composée de deux embarcations) ciblant les pêcheries de petits pélagiques. On compte, près de 450 unités de pêche à la senne tournante, dont 150 unités opérant sous le régime de la licence dans le cadre de l'accord de pêche avec le Sénégal et plus de 300 unités opérant sous le régime de l'affrètement en 2014.

Les captures globales de la PAC ont augmenté de manière spectaculaire entre 2009 et 2013, elles sont passées de moins de 100 000 tonnes en 2009 à plus de 344 000 tonnes en 2013 (dont 287 000 tonnes de petits pélagiques). Cette augmentation s'explique, en grande partie, par le développement de l'effort de pêche sur les petits pélagiques (sardinelles et ethmaloses), lié à l'expansion de l'industrie de farine de poisson.

Pêche Industrielle (PI)

L'effectif de la flotte de pêche industrielle (appelée aujourd'hui pêche hauturière) démersale opérant dans la ZEE mauritanienne a diminué entre 2002 et 2013, passant de 380 à 137 navires actifs. La diminution du nombre de navires est imputable à un ensemble de facteurs parmi lesquels : la révision de l'accord de pêche RIM/UE (protocole 2012-2014) qui a entraîné un arrêt des céphalopodes ; le départ de certaines flottilles (chinoise, européennes); et la cessation de l'activité de navires nationaux (vieillessement de la flottille).

L'effectif de la flotte industrielle pélagique opérant en Mauritanie oscillait entre 50 et 100 navires par an sur la période 2006-2013, une cinquantaine de navires pélagiques ont pris une licence.

Après avoir atteint un pic de captures courantes proche de 1.2 million de tonnes en 2010, les captures de petits pélagiques, bien qu'étant toujours considérables, semblent néanmoins en diminution constante suite au retrait d'une partie importante des flottes étrangères pêchant sous licence libre. Les captures de la pêche industrielle pélagique ont été de l'ordre de 600 000 tonnes en 2013, dont près de 40 pour cent de sardinelles. Malgré la progression importante des captures de la PAC entre 2009 et 2013, notamment sur les petits pélagiques, la production halieutique, est encore dominée par la pêche industrielle (environ 80 pour cent des captures totales, estimée à environ 1.2 million de tonnes en 2011). Dans cette production, les ressources démersales représentent 9 pour cent des captures totales et près de 40 pour cent de la valeur celles-ci.

Les pêcheries de thons et espèces associées sont le fait de navires à long rayon d'action en activité dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les navires thoniers opérant en Mauritanie dans le cadre d'accords de pêche (union européenne, Japon et Sénégal). Les captures de thons majeurs ont atteint près de 47 000 tonnes en 2013, avec prise dominées par le listao.

Accès aux Ressources

Le Ministre des Pêches et de l'Économie maritime vient d'adopter une stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable du secteur de pêche et l'économie maritime pour la période de 2015-2019. Cette stratégie a introduit une réforme du système de gestion à travers un paradigme nouveau ; à savoir la gestion des pêches par quotas. Cette vision est opérationnalisée à travers un cadre juridique et réglementaire avec l'adoption d'un nouveau code des pêches (loi du 29/07/2015) et ses textes d'application.

Le système de gestion des ressources halieutiques s'appuie sur les plans d'aménagement par pêche. A cet effet, il prévoit deux régimes d'exploitation :

- Régime National
- Régime Étranger

L'entrée dans la pêche est conditionnée par la détention d'un quota de pêche attribué dans le cadre d'une concession de droit d'usage attribuée à des personnes physiques ou morales et ce sur la base d'un investissement en mer ou à terre.

L'exploitation du quota est assujettie au droit d'accès à la ressource qui comporte un droit d'accès direct, droit forfaitaire et une taxe à l'exploitation. Cette taxe prend en compte la valeur du produit.

L'accès aux ressources pour le régime étranger se fait dans le cadre des accords ou conventions libres avec des États tiers ou des entités privées.

Identification des activités

À l'issue, la consultation nationale, les participants ont identifié un certain nombre d'actions prioritaires à entreprendre dans la mise en œuvre du PAS de la CCLME en Mauritanie à savoir :

- Appuyer l'opérationnalisation pour le bon fonctionnement du Conseil National Consultatif pour l'Aménagement et le Développement des Pêches (CCNADP) ; De façon concrète il s'agira, essentiellement de mettre en place un mécanisme de financement, de veiller à la régularité des réunions, et d'assurer une bonne représentativité des différents acteurs ;
- Appuyer le plan d'aménagement en intégrant l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture ;
- Soutenir la réalisation des études comparant les mesures de gestion par effort de pêche avec le modèle de gestion par quota ;
- Appuyer l'organisation de sessions de formation continue pour le renforcement des capacités du personnel des institutions de gestion des pêches et de protection de l'environnement ;
- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination institutionnelle au niveau national entre tous les acteurs intervenant dans la zone côtière et marine;

- Soutenir le développement de politiques nationales visant à atténuer les impacts du pétrole et du gaz sur les habitats critiques, en tenant compte des résultats des projets de démonstration et des directives existantes et en révisant les procédures et les directives ESIA de la GIZC ;
- Cartographier les initiatives actuelles dans ce domaine et soutenir le développement d'un fonds vert pour le climat ;
- Soutenir la mise en œuvre des recommandations des évaluations des biens et services écosystémiques du PNBA et du PND ;
- Appuyer la mise en place d'un système de surveillance des pollutions marines transfrontalières ;
- Collecter et analyser des textes réglementaires relatifs à la qualité de l'eau (CCLME) ;
- Appuyer l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national sur les espèces invasives marines et côtières ;
- Appuyer la modélisation de la dispersion des polluants au moins dans deux zones critiques.

Présentation des Recommandations

Des recommandations ont été formulées comme suit :

- i. Actualiser le comité technique interministériel du CCLME pour assurer une meilleure représentation des différentes parties prenantes et une mise en œuvre efficace du programme d'action stratégique.
- ii. Revoir la composition et le fonctionnement de l'équipe de coordination nationale du CCLME, en particulier, l'implication effective du ministère en charge de l'environnement marin et côtier.
- iii. Réaliser une cartographie des acteurs du CCLME en Mauritanie.

Recommandations sur des membres et/ou partenaires du consortium

Les participants ont recommandé de prendre en compte les attributions des institutions et les missions des ONG qui définissent leurs champs d'action et leur aptitude pour contribuer à la réalisation des actions du PAS. Dans ce sens, les partenaires ont procédé à la présentation des activités menées par leurs institutions.

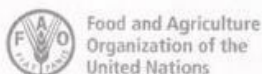
Conclusion

Prière d'indiquer ici les grandes conclusions issues des deux journées de consultation nationale CCLME organisées dans votre pays.

Les participants se sont accordés sur l'importance de travailler de manière intégrée afin de mettre en œuvre les priorités du PAS. Ces priorités concordent en effet parfaitement avec les programmes déjà accomplis ou en cours de réalisation par les différentes institutions dans leurs domaines de compétences respectifs. Ils ont également souligné leur engagement pour renforcer la coopération avec les autres pays.

Enfin, il a été convenu que les consultations ultérieures vont se poursuivre après l'atelier entre l'UCR et les PFN et le PTN en vue de déterminer les membres des différents partenaires nationaux qui participeront à la mise en œuvre du PAS.

Annexe 1 : Liste des participants



Support initial à la MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION STRATÉGIQUE DU CCLME DU 27 AU 28 JUILLET 2022 À L'IMROP, NOUADHIBOU, MAURITANIE

Liste de Présence

Nom et Prénom	Fonction	Email	Émergencement
MAHFOUD TAËB Sidi	Personne ressource	mahfoudt@ymail.com	
Sidi Mohamed Ndella	chef service /DARÉ	sidi.med.ndella@gmail.com	
Mohamed Zehave	chef de la CM/DMH	m.zehave@gmail.com	
Sidi Ahmed Abeit	Président FNP pêche artisanale	ahmeda@yahoofr	
EIDA BOUMBA	Président comité pêche côtière.	eidabamba@yahoo.fr	

Yehdiel Sidi	DAAF /PND	yehdielmed2017@gmail.com	
Ahmed Sidi Sadegh	Chercheur à l'IMROP	sidisadegh@yahoo.fr	
Ahmedau Mohameden	chercheur	Ahmedau2015@yahoo.FR	
Ebaye SIDINA	DA /PNBA	ebaye.mhd@ycho.fr	
Mohamed Batta Cheik Med	EMAMY, DG ONM	batta122000@gmail.com	
Med Lemine EIMANE	DREDD /NDB	eimane2015@gmail.com	
Med El Bechir Babana	DDVP /MPEM	ouldebabanam@yahoo.fr	
Harouna Lebaye	FLPA /NDB	harislebaye@gmail.com	
Mohamed Maimoud Mohamed Moutar	IMROP	mohamedbenned@gmail.com	
Anne churkh	FAO -TR	churkh.ann@fo.org	

Annexe 2 : Agenda de la réunion

Activities/Activités	Time/Horaire	Responsable
Day 1 / Jour 1		
1. Overture de l'atelier 1.1. Mot de Bienvenue 1.2. Présentation des participants 2.3 adoption de l'ordre du jour	09.30 – 10.15	Coordinateur Technique National (CTN) et le Point Focal (PF) Participants
2. Présentation du projet CCLME	10.15 – 10.30	- CTN et PF du pays
<i>Coffee/Thea Break – Pause Café/Thé</i>	10.30 – 10.45	
3. Présentation du Projet de Moyenne Taille (PMT) : « Vers une gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) - Appui initial à la mise en œuvre du PAS »	10.45 – 11.15	Unité Régionale de Coordination
4. Présentations orales des Partenaires nationaux : sur les activités liées à la prévention et à la lutte contre la surexploitation de la pêche, la dégradation des habitats et la pollution des eaux marines	11.15 – 12.30	Participants
5. Session du Groupe de Travail : Présentation des Termes de Références et début du Groupe de Travail Thématique (<i>Pêcheries, Habitas et Qualités de l'eau</i>)	12.30 – 13.00	Consultant
<i>Pause Déjeuner</i>	13.00 – 14.00	
6. Session du Groupe de Travail : Groupe de Travail Thématique (<i>Pêcheries, Habitas et Qualités de l'eau</i>)	14.00 – 15.45	Participants
<i>Pause Café/Thé</i>	15.45 – 16.00	
7. Session Plénière : Restitution des résultats issus de la session des groupes de travail thématiques.	16.00 – 17.00	Participants
Day 2 / Jour 2:		
8. Premières réflexions (brainstorming) dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de partenariat : - Présentation par l'UCR	09.30 – 09.45	Unité Régionale de Coordination

9. Premières réflexions (brainstorming) dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de partenariat : - discussion et recommandations	09.45 – 10.30	Participants
10. Coffee/Thea Break – Pause Café/Thé	10.30 – 10.45	
11. Premières réflexions (brainstorming) dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de partenariat : - discussion et recommandations (suite et fin)	10.45 – 12.30	Participants
12. Adoption des recommandations	12.30 – 13.00	Participants
<i>Lunch Break – Pause Déjeuner</i>	13.00 – 14.00	
Clôture de l'atelier	14.00	
13. Rédaction du rapport de la réunion	14.00 – 15.30	Coordinateur Technique National (CTN) et le Point Focal (PF)

Annexe 3

A. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium
: Priorités nationales visant à gérer durablement les stocks halieutiques, restaurer les stocks dégradés et réduire les menaces sur les espèces vulnérables

MAURITANIE	DARE (IMROP, PROFESSION)	GARDES CÔTES (DGERH)	DPC (GARDE ? CÔTES)	Gardes Côtes (DMM)	DARE	...
1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels						
Créer/renforcer les structures nationales consultatives de gestion des pêches pour une politique et une gestion concertée des pêcheries pélagiques et démersales transfrontalières	Appuyer l'opérationnalisation pour le bon fonctionnement a du CCNADP (mécanisme de financement, régularité des réunions, représentativité etc.)					
Renforcer la réglementation pour lutter efficacement contre la pêche INN (PAN-INN)		Appui à la mise en œuvre effective du Plan				
Promouvoir l'établissement d'accords régionaux permettant de faciliter les échanges d'informations et d'équipements de suivi, contrôle et surveillance entre les pays			Promotion des accords bilatéraux et régionaux			
Dans le cadre de la lutte contre la pêche INN, adapter le cadre juridique pour permettre d'appliquer les MREP				Amélioration du cadre juridique du MREP		
Contribuer à la mise en œuvre des principes du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture (AEP/AEA)	Appuyer le plan d'aménagements en intégrant l'Approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture					
2. Mesures de gestion	IMROP (DARE, profession)	IMROP	DARE (Gardes CÔTES, PNBA)	PNBA (PND,DARE)	IMROP (PARCS NATIONAUX et DARE)	DPC
Identifier les ressources prioritaires au niveau national et régional et définir des objectifs de gestion pour chacune d'elles	Appuyer mise en œuvre des plan d'aménagement pêcheries céphalopodes petits pélagiques					
Élaborer/mettre en œuvre des plans de gestion des ressources prioritaires respectant l'AEP		Appui à la réalisation de l'évaluation de l'état				

		de la courbine intégrant l'approche de la écosystémique				
Mettre en œuvre les directives internationales (Directives volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, Directives sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer						
Appuyer la mise en œuvre des Plans d'actions internationaux (pour la gestion de la capacité de pêche, pour la réduction des captures accidentelles d'oiseaux marins, pour la conservation et la gestion des requins), et appuyer l'élaboration de plans d'actions nationaux pour les espèces vulnérables et notamment les mammifères marins et les tortues marines			Appuyer l'actualisation et la mise en œuvre de PAN Requins			
Se concerter sur les mesures de gestion concernant les stocks transfrontaliers et les espèces vulnérables y compris les mesures de gestion spatiale telles que les AMP						
Capitaliser les résultats et produits des projets de démonstration et communiquer sur ces résultats et les recommandations issues de ces projets de démonstration						
3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication	IMROP (ONISPA)	IMROP (SMCP SNDP)	IMROP (OSEP)	IMROP (DARE, PROFESSION)	IMROP (PROFESSION)	
Élaborer et/ou renforcer les systèmes de collecte de données pour : <ul style="list-style-type: none"> • suivre et évaluer les ressources pélagiques et démersales prioritaires et les espèces vulnérables • suivre les écosystèmes marins et côtiers, l'état sanitaire des ressources et produits halieutiques • suivre les principaux indicateurs socio-économiques 	Appuyer le suivi des principaux indicateurs socio-économiques					
Réaliser et/ou actualiser les études concernant : <ul style="list-style-type: none"> • l'identification et la répartition géographique des stocks • les interactions entre les espèces vulnérables et la pêche • la socio-économie des pêches et notamment l'analyse coûts/bénéfices des options et mesures de gestion, l'évaluation 		Réaliser des études comparant les mesures de gestion par efforts de pêche au modèle de gestion par quota				

<ul style="list-style-type: none"> des biens et services écosystémiques, les marchés et les acteurs 						
Appuyer l'organisation des groupes de travail nationaux préparatoires aux groupes de travail régionaux, afin d'analyser régulièrement les données scientifiques recueillies à l'échelle nationale						
Mener des campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs de la pêche et du grand public sur la situation des ressources et des espèces vulnérables, des écosystèmes marins et côtiers, et sur la réglementation et les activités humaines						
Organiser des rencontres annuelles de diffusion de l'information et de concertation entre les acteurs de la pêche comme le gouvernement, la recherche, le secteur privé et la société civile					Ateliers de d'information et sensibilisation	
4. Renforcement des capacités	IMROP (DARE, AMP, GARDES CÔTES)	IMROP (ISSM, Université)	ISSM e DDVP			
Renforcer les capacités institutionnelles en matière de : <ul style="list-style-type: none"> AEP pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement ou de gestion des pêcheries gouvernance et gestion des questions transfrontalières identification, développement et gestion des AMP 	Appui à l'organisation des sessions de formation continu (gouvernance et gestion des questions transfrontalières identification, développement et gestion des AMP					
Renforcer les capacités des scientifiques dans les domaines liés à l'évaluation et au suivi des ressources et du milieu		Appui pour le financement des Ecole d'été sur des aspects d'évaluation				
Renforcer les capacités des pêcheurs et membres des communautés de pêcheurs en matière de : <ul style="list-style-type: none"> cogestion et système de collecte de données participatifs sélectivité des engins de pêche et utilisation de techniques de pêche respectueuses de l'environnement normes sanitaires, transformations des produits de la pêche et création de valeur ajoutée activités alternatives génératrices de revenus telles que l'écotourisme 			Appui à l'organisation des sessions de formation continu (cogestion et système de collecte de données participatifs sélectivité des engins de pêche et utilisation de techniques de pêche respectueuses de l'environnement			

			normes sanitaires, transformations des produits de la pêche et création de valeur ajoutée activités alternatives génératrices de revenus telles que l'écotourisme identification, développement et gestion des AMP			
--	--	--	--	--	--	--

B. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium
: Priorités nationales visant à réhabiliter et/ou conserver les habitats critiques des zones marines et côtières

Mauritanie	DDM/MPEM (DPREM/PND; MED, MDSGG/PNBA, MPEMi, MDF/marine nationale)	MPEM	MEDD et MPEM	PND et PNBA	CCLME et autres partenaires techniques	Partenaire 6
1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels						
Promouvoir les liens et des mécanismes de coordination interinstitutionnelle nécessaires à la gestion intégrée des zones côtières et marines			Appui à la mise en place d'un mécanisme de coordination institutionnelle			
Élaborer des politiques nationales pour atténuer les impacts des pêches sur les habitats critiques en tenant compte des résultats des projets de démonstration et des directives existantes (ex : directives sur la pêche profonde)			Appui de l'élaboration des politiques nationales pour atténuer les impacts du pétrole et du gaz des sur les habitats critiques en tenant compte des résultats des projets de démonstration et des directives existantes			
Promouvoir un cadre de concertation consultatif national pour l'identification, la désignation et l'évaluation des AMP, en tenant compte du réseau régional existant et des mesures de gestion			Appui à la mise en place d'un réseau de concertation consultatif national pour les AMP			
Élaborer des stratégies, plans ou cadres nationaux de gestion (qui incluent la participation et l'autonomisation des communautés) pour les fonds marins, les mangroves et les lagons			Stratégies, plans ou cadres nationaux de gestion pour les fonds marins, les mangroves et les lagons Appui de la participation et l'autonomisation des communautés)			

Appuyer l'élaboration du protocole « mangroves »						
Effectuer au niveau national un examen des procédures et des directives en matière d'EIES (GIZC, pêche, transport maritime, exploitation pétrolière et minière)			Appui de l'examen des procédures et des directives de EIES en matière GIZC			
Appuyer la ratification et la mise en œuvre au niveau national des conventions internationales pertinentes			-			
Revoir, harmoniser et renforcer les politiques et la législation locale et nationale concernant la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux			Renforcement de gestion intégrée des bassins versants			
2. Mesures de gestion						
Actualiser/harmoniser les mesures de gestion relatives à la conservation et la protection des zones marines et côtières						
Appuyer la mise en œuvre au niveau national de la charte régionale des mangroves						
Soutenir la création et l'évaluation d'AMP nationales et transfrontalières et évaluer et renforcer leur contribution au fonctionnement des écosystèmes et à la restauration des pêches dans les zones côtières			Appui à la création de nouvelles AMP dans la zone littorale et au large			
Promouvoir des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de ses impacts sur les habitats critiques et sur les zones marines et côtières			Faire le point des initiatives actuelles dans ce domaine et appuyer le développement d'un projet green fund et fonds climat -			
Concevoir des cadres ou plans de gestion nationaux pour appréhender les problèmes d'érosion côtière			Appui de la mise en œuvre de la SNEDD du MEDD prolongée jusqu'à 2030 (SNED)			
3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication						
Suivre et évaluer les zones sensibles en appui à la gestion durable, et notamment aux biens et services écosystémiques				Appui à la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations des biens et des services écosystémiques rendus par le PNBA et le PND		
Élaborer et utiliser un Système d'information géographique (SIG) pour suivre les zones sensibles et critiques						
Améliorer les connaissances sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques des AMP, y compris une analyse coûts/bénéfices et une évaluation de la participation des parties prenantes						
Conduire des projets de sensibilisation des communautés en lien avec les ministères nationaux de la santé pour alerter le public sur les dangers liés aux efflorescences algales nuisibles						

<p>Concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public, des décideurs et des utilisateurs concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'importance des habitats critiques (mangroves, herbiers, etc.) • les sources d'énergie alternatives • la valorisation des ressources naturelles, les activités alternatives génératrices de revenus et les moyens d'existence durables 				<p>Appui à l'expérimentation et la sensibilisation sur l'utilisation des laisses de zostères au PNBA et le typha au PND comme source d'énergie alternatives</p>	
<p>4. Renforcement des capacités</p>					
<p>Renforcer les capacités des institutions en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification et gestion intégrée des zones côtières • études d'impact environnemental et social • gestion, suivi et restauration des mangroves • adaptation et atténuation des effets du changement climatique • atténuation des impacts de la pêche 				<p>Appuyer le renforcement continu des institutions en la matière comme indiqué</p>	
<p>Renforcer les capacités des institutions et des utilisateurs en matière d'identification, de désignation et d'évaluation des AMP</p>					<p>Appuyer le renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs en matière d'identification, de désignation et d'évaluation des AMP</p>
<p>Renforcer les capacités des communautés côtières en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valorisation des ressources naturelles • énergies et ressources alternatives • moyens d'existence durables • développement du tourisme communautaire écologiquement rationnel 					<p>Appuyer le renforcement continu des communautés côtières en la matière comme indiqué</p>

C. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium
: Priorités nationales visant à veiller à ce que le niveau de qualité de l'eau du CCLME soit élevé et contribue à la bonne santé de l'écosystème

Mauritanie	IMROP, ONISPA, DDM/MPEM PNBA/MSGG, DECE, PND/ MEDD, Marine nationale Défense	MPEM	MEDD	PND et PNBA	CCLME et autres partenaires technique	Partenaire 6
1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels						
Soutenir la ratification et l'application des accords internationaux relatifs à la pollution marine et aux espèces exotiques invasives						
Promouvoir la coopération régionale afin de faciliter l'échange d'informations et de ressources (équipements, expertise) ainsi que l'assistance mutuelle en cas d'événements de pollution transfrontalière	Appui à la mise en place d'un système de suivi de la pollution marine transfrontalière					
Renforcer, au niveau national, la réglementation sur la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées	Recueil et analyse des textes règlementaires relatifs à la qualité de l'eau (CCLME)					
Procéder à un examen de la politique nationale, des cadres juridiques et réglementaires et de la structure institutionnelle pour la lutte contre les activités terrestres polluantes						
Élaborer et appliquer la réglementation concernant l'élimination des effluents industriels et miniers	Dresser un état de lieu de la qualité des eaux la Baie de Lévrier (Nouadhibou)					
2. Mesures de gestion						
Élaborer et mettre en œuvre des Plans d'actions nationaux (PAN) en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • préparation, prévention et réponse aux déversements d'hydrocarbures • prévention et contrôle des espèces exotiques invasives • prévention et lutte contre la pollution d'origine terrestre • réduction des déchets marins 	Appuyer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions national sur les espèces envahissantes marines et côtières					
Appuyer un processus de planification participative pour chaque zone d'intérêt afin d'identifier les défis et les mécanismes de gestion acceptables localement						
Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités polluantes						
3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication						
Suivre et cartographier la qualité de l'eau, les pollutions marines et les espèces exotiques invasives en utilisant un	Appui à la réalisation de la cartographie des espèces envahissantes					

Système d'information géographique (SIG) et rendre ces informations accessibles						
Appuyer un programme de sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles et aux alternatives aux engrais et pesticides						
Réaliser des études afin de : <ul style="list-style-type: none"> mettre à jour les informations sur les zones à risque et les sources principales de pollution évaluer l'ampleur de la pollution, le transfert des polluants et les risques pour l'écosystème et la pêche modéliser le mouvement et la dispersion des polluants depuis les principales zones sources 	Appui pour la modélisation et la dispersion de polluants dans deux zones critiques					
Mener des études sur les besoins éducatifs pour soutenir la réduction d'activités et de sources de pollution terrestres						
Promouvoir la construction de structures d'accueil pour les débris marins et les eaux usées dans les ports	Appui à la mise en place de structures d'accueil des débris marins à Nouadhibou					
Mettre en œuvre des projets de démonstration pour la réduction des éléments nutritifs dans les effluents						
Élaborer et mettre en œuvre, au niveau national, un programme de sensibilisation du public sur les déchets et la pollution de l'eau						
4. Renforcement des capacités						
Soutenir le renforcement des capacités des agriculteurs en ce qui concerne les bonnes pratiques agricoles et l'utilisation d'alternatives aux engrais et pesticides						
Renforcer les capacités nationales en matière de : <ul style="list-style-type: none"> suivi et surveillance des pollutions prévention et réponse aux pollutions taxonomie pour l'identification des espèces exotiques invasives étude d'impact environnemental 					Appuyer le renforcement continu des compétences nationales	